

AR Prefecture

047-200068930-20240404-2024B39DAF-DE
Reçu le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 Avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<p><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></p> <p>Conseil Communautaire, Séance du : 04 avril 2024</p>	<p>L'an Deux Mille vingt-quatre, le 04 avril à 17h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président</p>
---	---

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARONDEL Jean-Pierre, BABIEL Jean-Pierre, BELLEAU Marie-Hélène, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, GRASSET Éric, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, MUCHA Jean-Luc, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Mesdames : **LAURENT Nathalie, VIGNEAU Céline,**

Messieurs : **ALBASI Maxime, ARANDA Francis, GUÉRIN Gilbert, PICCOLI Jacques.**

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Monsieur **BALSAC Didier** représenté par Monsieur **GONDAL Stéphane,**

Monsieur **BOUQUET Thierry** représenté par Monsieur **REY Michel.**

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur **BIHOUE Yann** procuration à Monsieur **CAMINADE Didier,**

Monsieur **BILLOUX Bruno** procuration à Madame **LAFON Nadine,**

Monsieur **BORIE Daniel** procuration à Madame **TORO Viviane,**

Madame **BOUCHER RÉZÉ Séverine** procuration à Monsieur **AMBROISE Philippe,**

Monsieur **DELPY Jean-Luc** procuration à Monsieur **THÉLIOL Jean-Jacques,**

Madame **GARGOWITSCH Sophie** procuration à Monsieur **SOTTORIVA Olivier,**

Madame **GRIFFEILLE Martine** procuration à Monsieur **SÉGALA Jean-François,**

Monsieur **JURQUET Bernard** procuration à Monsieur **SCHMITZ Jean-Marc,**

Monsieur **MOULY Jean-Pierre** procuration à Madame **STARCK Josiane,**

Monsieur **PAILLAS Lionel** procuration à Monsieur **BROUILLET Jean-Jacques,**

Madame **PINSOLLES Sophie** procuration à Monsieur **BABIEL Jean-Pierre,**

Madame **STREIFF Céline** procuration à Monsieur **GRASSET Éric.**

<p>Secrétaire de Séance : Marie-Lou TALET</p>	<p>Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 32 Pouvoir(s) : 12 Votants : 44</p>
---	---

AR Prefecture

047-200068930-20240404-2024B39DAF-DE
Reçu le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024

N°2024B39DAF : BUDGET ANNEXE « CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTÉ » – ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, rappelle la délibération n° 2021A-05-FIN en date du 25 février 2021, portant création d'un Budget Annexe « Centre Intercommunal de Santé » au 1^{er} avril 2021.

Ce Budget Annexe dispose de sa propre autonomie financière et d'un compte au Trésor de classe 515 spécifique en application du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L2221-1 et L2221-4).

Madame la Vice-présidente indique que le Centre Intercommunal de Santé a ouvert le 19 novembre 2021, et que l'activité des professionnels de santé monte en charge progressivement ce qui implique des rentrées financières en décalées. La patientèle répond présent avec de lourds protocoles de soins (dentaires).

Madame la Vice-présidente précise également le vote le 04 avril 2024, des Budgets Primitifs 2024 du Budget Principal de Fumel Vallée du Lot et du Budget Annexe « CIS » dans lequel est intégré une subvention de fonctionnement du Budget Principal de 105 000 € maximum.

Cette subvention d'équilibre permettra notamment d'assurer un fonds de trésorerie, de procéder aux acquisitions en investissement et au paiement des dépenses de fonctionnement.

Il est nécessaire de prévoir des attributions échelonnées de cette subvention sur l'année 2024 afin de permettre un bon fonctionnement du Centre Intercommunale de santé.

Madame la Vice-présidente propose au Conseil Communautaire d'approuver le versement en 2024 d'une subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe « CIS » d'un montant de 105 000 € maximum et de prévoir des versements échelonnés.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire**

- 1°) - Décide de verser une subvention de fonctionnement du Budget Principal 2024 au Budget Annexe « Centre Intercommunal de Santé » 2024 d'un montant 105 000 € maximum ;**
- 2°) - Autorise Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement échelonné de ladite subvention ;**
- 3°) - Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de Fumel Vallée du Lot ;**
- 4°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

AR Prefecture

047-200068930-20240404-2024B39DAF-DE
Reçu le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 04 avril 2024

La Secrétaire de séance,



Marie-Lou TALET

Le Président,



Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 12 avril 2024

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 12 avril 2024
